

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.036

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 20 mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 mars 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 mars 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Dominique GACHET représentée par M. Didier QUENTIN
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. René-Luc CHABASSE
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée
par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

Dans l'attente des subventions définitives de 2017, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions à diverses associations.

- CFAR (COMITÉ DES FÊTES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN)	+ 20 000,00 €
- ASSOCIATION EXPLORER	+ 20 000,00 €
- ROC BOXE	+ 20 000,00 €
- ENTENTE ROYAN ST GEORGES HANDBALL	+ 10 000,00 €
- ROYAN SAUJON RUGBY	+ 10 000,00 €
- VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN	+ 10 000,00 €
- ÉQUILIBRE	+ 18 000,00 €
- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE ROYAN	+ 10 000,00 €
- AIMCR ET LES COMMERCANTS ENVIRONNANTS	+ 20 000,00 €
- ROYAN SHOPPING GICC DE ROYAN	+ 20 000,00 €

Ces subventions seront déduites du montant attribué lors du vote du Budget Primitif 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

. d'attribuer les subventions suivantes :

Article 6574 – Fonction 0241

- CFAR (COMITÉ DES FÊTES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN)	+ 20 000,00 €
- ASSOCIATION EXPLORER	+ 20 000,00 €

Article 6574 – Fonction 40

- ROC BOXE	+ 20 000,00 €
- ENTENTE ROYAN ST GEORGES HANDBALL	+ 10 000,00 €
- ROYAN SAUJON RUGBY	+ 10 000,00 €
- VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN	+ 10 000,00 €

Article 6574 - Fonction 520

- ÉQUILIBRE	+ 18 000,00 €
- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE ROYAN	+ 10 000,00 €

Article 6574 - Fonction 90

- AIMCR ET LES COMMERCANTS ENVIRONNANTS	+ 20 000,00 €
- ROYAN SHOPPING GICC DE ROYAN	+ 20 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 mars 2017

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENCO